**LA REDUCTION DES RISQUES**

Le CNLE salue les avancées en matière de réduction des risques et des dommages pour les usagers de drogues inscrites dans la loi de modernisation de notre système de santé. La loi donne en effet une définition et un cadre légal aux activités de réduction des risques et des dommages qui facilitent la prise en charge, la prévention et l’accompagnement de ces publics spécifiques. Elle permet également la mise en place, à titre expérimental, de salles de consommation, structures demandées depuis longtemps par les experts et acteurs de la réduction des risques.

Ainsi la première salle de consommation a ouvert ses portes le 17 octobre 2016 à Paris dans l’enceinte de l’hôpital Lariboisière. Le point d’étape réalisé en janvier 2017 est encourageant : 170 à 220 passages par jour, soit 8 000 injections qui n’ont pas eu lieu dans l’espace public (Le Quotidien du Médecin, 17 janvier 2017).Une seconde salle a ouvert le 7 novembre à Strasbourg dans l’enceinte de l’hôpital civil. Une troisième salle est prévue à Bordeaux en 2017.